

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2019

Date de la convocation : 19/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absent suppléé : M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

Ont donné pouvoir : M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents excusés : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **HABITAT – Programme Local de l’Habitat : programmation 2019-2021 des opérations de logement social**

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération au 1^{er} janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l’Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d’actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l’équilibre financier des opérations de logement social sont maintenues.

Afin de disposer d’un cadre pour l’attribution des aides de l’Agglomération aux opérations de création, de réhabilitation de logements locatifs sociaux ou de création de logements en accession sociale, une programmation a été établie à partir des projets transmis par les communes de l’Agglomération fin 2018/début 2019.

Cette programmation couvre une période de trois ans, de 2019 à 2021. Elle reste toutefois indicative pour les années 2020 et 2021, certains projets restant à préciser. La programmation 2019 pourra faire l’objet d’ajustements si nécessaire en cours d’année en tenant compte de l’avancement des projets.

L'Etat recense par ailleurs les projets de construction des opérateurs sociaux à qui il notifie régulièrement la liste des opérations pouvant bénéficier d'un agrément et d'une décision de financement en 2019. Il est rappelé que l'Agglomération ne subventionne que les opérations de construction agréées par l'Etat.

A ce jour, la programmation 2019-2020 jointe en annexe porte sur :

- la création de 300 logements locatifs sociaux en 3 ans (PLUS, PLAI et PLS) dont 186 en 2019,
- la création de 25 logements en accession sociale en 3 ans (PSLA) dont 22 en 2019,
- la réhabilitation de 124 logements locatifs sociaux en 3 ans dont 120 en 2019.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n°12-177 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018,

VU la délibération n°12-178 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 définissant le dispositif d'aides en faveur de la création et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

VU la délibération n°2013-35 du conseil communautaire de la Région de Condrieu du 3 juillet 2013 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2013-2019,

VU la délibération n°2017-04 du conseil communautaire de la Région de Condrieu du 24 janvier 2017 approuvant les règlements relatifs aux subventions communautaires pour la construction de logements sociaux,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 19 mars 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 abstentions)** :

APPROUVE la programmation d'opérations de création et de réhabilitation de logements sociaux pour la période 2019-2021, telle qu'elle apparaît dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 mars 2019

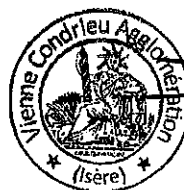
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 28 MARS 2019
et a été publiée le 28 MARS 2019



Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude BOUR
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS
Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat